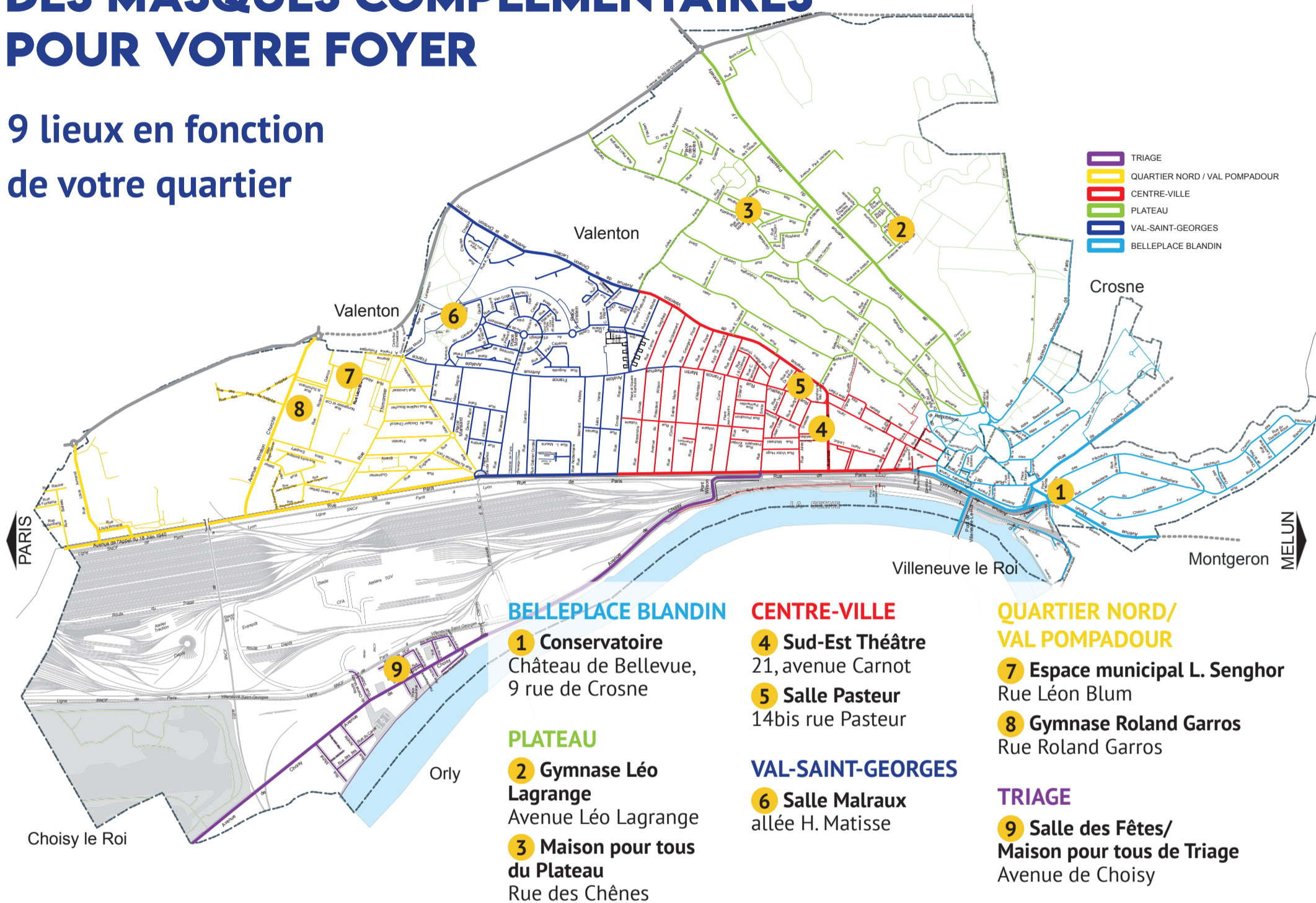


MODALITÉS DE RETRAIT DES MASQUES COMPLÉMENTAIRES POUR VOTRE FOYER

9 lieux en fonction de votre quartier



Vous serez accueilli dans des créneaux horaires correspondant à la 1^{ère} lettre du nom de la personne majeure représentant le foyer :

Jeudi 4 juin	Nom commençant par la lettre	Vendredi 5 juin	Nom commençant par la lettre
9h - 10h	A	9h - 10h	L
10h - 11h	B	10h - 11h	M
11h - 12h	C	11h - 12h	NO PQ
13h - 14h	D	13h - 14h	RS
14h - 15h	EFG	14h - 15h	TUVWXYZ
15h - 16h	HIJK		

Merci de respecter ces horaires et les lieux qui correspondent à votre quartier afin d'éviter tout rassemblement trop important et respecter les gestes barrières. Veuillez vous munir de l'attestation de retrait et des pièces justificatives.

Si vous n'êtes pas disponible les 4 et 5 juin pour retirer votre masque, vous pouvez donner procuration à une personne de votre choix en remplissant l'encadré prévu à cet effet sur l'attestation de retrait et en lui donnant copie des pièces justificatives.

Les personnes qui ne peuvent absolument pas se rendre disponibles (raisons familiales impérieuses, présence obligatoire au travail) les 4 et 5 juin et qui ne peuvent pas donner procuration, peuvent venir retirer leurs masques :

- samedi 6 juin de 10h à 12h et de 14h à 16h dans les mêmes lieux de proximité
- ou du lundi 8 juin au samedi 13 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h au Sud-Est Théâtre uniquement

En cas d'impossibilité totale de déplacement (sur justificatif médical) et de procuration, vous pouvez contacter la mairie au 06 19 47 97 22 afin de convenir d'un rendez-vous à domicile entre le 8 et le 13 juin.